

PROGRAMME DE PRÉVENTION

**OBLIGATOIRE
POUR LES ENTREPRISES
DE 20 EMPLOYÉS ET PLUS**



IDENTIFIER ET ANALYSER

les risques
psychosociaux



**La LSST priorise dorénavant la santé
psychique des employés au même
titre que leur santé physique.**



ÉLIMINER OU CONTRÔLER LES RISQUES



**Indiquer les mesures et les
priorités d'action prises**



PRENDRE DES MESURES

de surveillance,
d'évaluation
et d'entretien



**Une liste des réparations ou
remplacement d'équipement**



IDENTIFIER

des moyens et
des équipements de
protection individuels



Assurer que les bons
équipements de protection
individuels sont utilisés



FORMER ET INFORMER



**Une liste employés, des dates et
des sujets abordés en formation**



LISTER

**les matières dangereuses et
les contaminants**



**Une liste employés, des dates et
des sujets abordés en formation**



EXAMINER

la santé des travailleurs et
des candidats à l'embauche



Utilisez un questionnaire d'examen
médical de préembauche



ASSURER

**un service adéquat de
premiers soins**



**Avoir un nombre adéquat de
trousses de premiers soins
et de secouristes**





AIMEZ



PARTAGEZ



COMMENTEZ

**POUR D'AUTRES
CONSEILS NOVO**



WWW.NOVSST.COM

+ Suivre